



LES PANIERS DE SÉRAPHINE – AMAP DE SENLIS
Association Loi 1901

CONTRAT D'ADHÉSION ET D'ENGAGEMENT MORAL
du jeudi 3 octobre 2024 au jeudi 25 septembre 2025 inclus

L'adhérent(e) ci-dessous :

Nom – Prénom :

Adresse :

CP / Ville :

Téléphone :

Courriel :

Je m'engage à respecter les Chartes de la Permanence et du bon Séraphin (disponibles sur le site) et, notamment, à assurer 3 permanences complètes (18h-20h) ou 6 demi-permanences (18h-19h ou 19h-20h) durant la période d'adhésion et quels que soient mes contrats.

J'accepte que les informations fournies lors de mon inscription soient utilisées pour la bonne gestion de l'AMAP, notamment via l'utilisation du logiciel CAMAP (envoi de message d'information, gestion des contrats), dans le respect des règles du RGPD.

J'accepte que l'AMAP puisse utiliser mon image pour valoriser ses activités, par la publication de photos sur son site internet ou pour accompagner des articles dans la presse locale (FACULTATIF).

Je verse, pour mon adhésion annuelle, la somme de 15 € par chèque libellé à l'ordre de LES PANIERS DE SERAPHINE.

Fait à SENLIS, le

Signature de l'Adhérent

Signature du Président
Pascal Lambert

Signature de la Trésorière
Marie-Claude Doyen